



Préfet du Gard

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de PUJAUT

Par arrêté n°30-2018-09-12-003 du 12 septembre 2018, le préfet du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de PUJAUT.

À cet effet, Monsieur Alain ORIOL (ingénieur hydraulique AEP et assainissement, retraité) a été désigné commissaire enquêteur par le Vice-Président délégué du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête se déroulera à la mairie annexe de PUJAUT (2, rue Boud'Huile, 30131 PUJAUT), siège de l'enquête, pendant 33 jours consécutifs, du lundi 15 octobre à 9 heures 30 au vendredi 16 novembre 2018 à 12 heures 30 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire enquêteur recevra à la mairie annexe les jours suivants :

- le lundi 15 octobre 2018 de 9 heures 30 à 12 heures 30,
- le mardi 6 novembre 2018 de 9 heures 30 à 12 heures 30,
- le vendredi 16 novembre 2018 de 9 heures 30 à 12 heures 30.

Chacun pourra prendre connaissance, en mairie annexe, du dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou via l'adresse mail électronique ([ppri-pujaut@mail.registre-numerique.fr](mailto:ppri-pujaut@mail.registre-numerique.fr)) ou par formulaire électronique sur le site internet de la préfecture du Gard <http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-inondation/Plans-de-Prevention-des-Risques-Inondation-PPRI/Les-PPRI-en-cours-d-elaboration/Pujaut>

La Direction départementale des territoires et de la mer du Gard (Service eau et risques, Unité prévention des risques) est responsable du projet et est, à ce titre, l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées aux numéros suivants : 04.66.62.65.62 (M. Martelli) et 04.66.62.66.40 (M. Mardoc).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer du Gard (89, rue Wéber, 30907 NIMES CEDEX), autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication du présent arrêté.

Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la préfecture du Gard susmentionné. Un accès gratuit au dossier d'enquête sera possible au moyen d'un poste informatique mis à disposition du public dans les locaux de la Direction départementale des territoires et de la mer du Gard, aux jours et heures habituels d'ouverture.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur, lequel disposera alors de trente jours pour établir et transmettre au préfet du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Ce dernier en adressera copie à la mairie de PUJAUT.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie annexe de PUJAUT et à la préfecture du Gard (Direction départementale des territoires et de la mer du Gard – Service eau et risques - 89 rue Weber 30907 Nîmes) aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

À l'issue de la procédure d'enquête prévue au présent arrêté et suite à la prise en compte de modifications éventuelles résultant de l'enquête publique sur le document présenté au public, la décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sur le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de PUJAUT sera un arrêté d'approbation du préfet du Gard.